



### CHAQUE GESTE EST IMPORTANT.

La biodiversité n'est pas qu'une question d'espèces individuelles mais bien de l'ensemble du réseau vital auquel nous appartenons tous et sommes connectés.

Chaque écosystème et notamment la forêt est essentiel à ce puzzle complexe alors il est urgent d'agir pour la préserver.



**On a tous  
un rôle  
à jouer**

## Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 et pourquoi le protéger ?

Depuis le sommet de Rio en 1992, l'Union Européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000 composé de deux zonages :

- **Zones de protection spéciale (ZPS)** qui protègent les oiseaux, leurs nids et leurs habitats (proposition de site par le Préfet – arrêté ministériel).
- **Zones spéciales de conservation (ZSC)** qui ont pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages (proposition de site par le Préfet – proposition de Site d'Importance Communautaire validée par l'UE – arrêté ministériel).

Constitué au moment de la création du site Natura 2000, le **comité de pilotage (COPIL)** est un organe officiel de concertation et de débat. Il a notamment pour charge d'élaborer le **document d'objectifs (DOCOB)** qui présente un état des lieux des espèces et habitats remarquables ainsi que des usages locaux. Il précise les différentes mesures à adopter sur le site. Ainsi, les sites ont un COPIL et un DOCOB.

La mise en œuvre effective du document d'objectifs d'un site Natura 2000 est assurée par un **animateur ou opérateur de site** qui peut être un employé de l'organisme chargé du suivi de la mise en œuvre du DOCOB (structure porteuse) ou un prestataire qui agit pour son compte.

**Les contrats Natura 2000**, conclus pour cinq ans, relèvent d'une démarche volontaire des propriétaires. Ils contiennent une description des engagements « à faire ou à ne pas faire » répondant aux objectifs de préservation ou de restauration du site et qui **donnent lieu au versement d'une contrepartie financière** (N.B.: les contrats forestiers visant le développement des arbres sénescents sont signés pour 5 ans mais ils peuvent engager le bénéficiaire à maintenir les arbres sénescents pendant 30 ans.)

**La charte Natura 2000** est constituée d'une liste d'engagements types. Elle correspond au **respect de conditions pour la bonne conservation des habitats et des espèces, n'entrant aucun surcoût et ne nécessitant pas de contrepartie financière**. La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site. Elle est conclue pour cinq ou dix ans.

**19 % de la superficie totale des forêts françaises est classée Natura 2000 en France.**

## Comment s'assurer que la forêt est dans un site Natura 2000 ?

- Site [geoportail](#) : rechercher → données thématiques → développement durable-énergie → espaces protégés → Site Natura 2000 (directive oiseaux) ou sites Natura 2000 (directive habitats)
- Site [la forêt bouge](#) : se connecter : démarches en ligne : coupes et travaux : définir un tracé et sélectionner « Natura 2000 », permet de visualiser le cadastre et les contours de la zone et d'accéder à des fiches pratiques.
- Site [inpn.mnhn.fr](#) : espaces naturels et protégés / rechercher un lieu / filtres type d'espace
- Site [Infoterre.brgm.fr](#) : couches espaces protégés, Sites natura 2000 – directive habitats ou sites natura 2000 – directive oiseaux. La délimitation du site est reportée s'il y a lieu au plan local d'urbanisme (PLU) ou au document d'urbanisme de la Commune y tenant lieu.

**LISTES DES SIGLES  
ET ABRÉVIATIONS  
UTILISÉS**

**N2000** : Natura 2000  
**CE** : Code de l'Environnement  
**CU** : Code de l'Urbanisme  
**CF** : Code Forestier  
**N.B.** : Nota Bene

## Sommaire

- Fiche 6.1** La parcelle est dans un Site Natura 2000.  
Quelles sont les cinq possibilités pour bénéficier d'une garantie de gestion durable (articles L122-3 et L124-3 du CF) ?
- Fiche 6.2** La forêt est dans un site Natura 2000.  
Quelle est la procédure pour assurer la gestion avec un PSG agréé ?
- Fiche 6.3** Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans un site Natura 2000.
- Fiche 6.4** En savoir +

## La parcelle est dans un Site Natura 2000. Quelles sont les cinq possibilités pour bénéficier d'une garantie de gestion durable (articles [L122-3](#) et [L124-3 du CF](#)) ?

Site Natura 2000 : le DOCOB doit être approuvé

1 Plan simple de gestion (**PSG**)<sup>1</sup>  
agrément au titre de [L122-7 du CF](#)<sup>6</sup>

2 Plan simple de gestion (**PSG**)<sup>1</sup>  
agrément au titre du CF<sup>4</sup>

3 Règlement type de gestion (**RTG**)<sup>2</sup> agréé  
au titre de [L122-7 du CF](#)<sup>6</sup>

4 Règlement type de gestion (**RTG**)<sup>2</sup>  
approuvé au titre du CF

5 Adhésion à un code de bonne  
pratique sylvicole (**CBPS**)<sup>3</sup>



Charte Natura 2000



Contrat Natura 2000



Charte Natura 2000



Contrat Natura 2000



Charte Natura 2000



Contrat Natura 2000



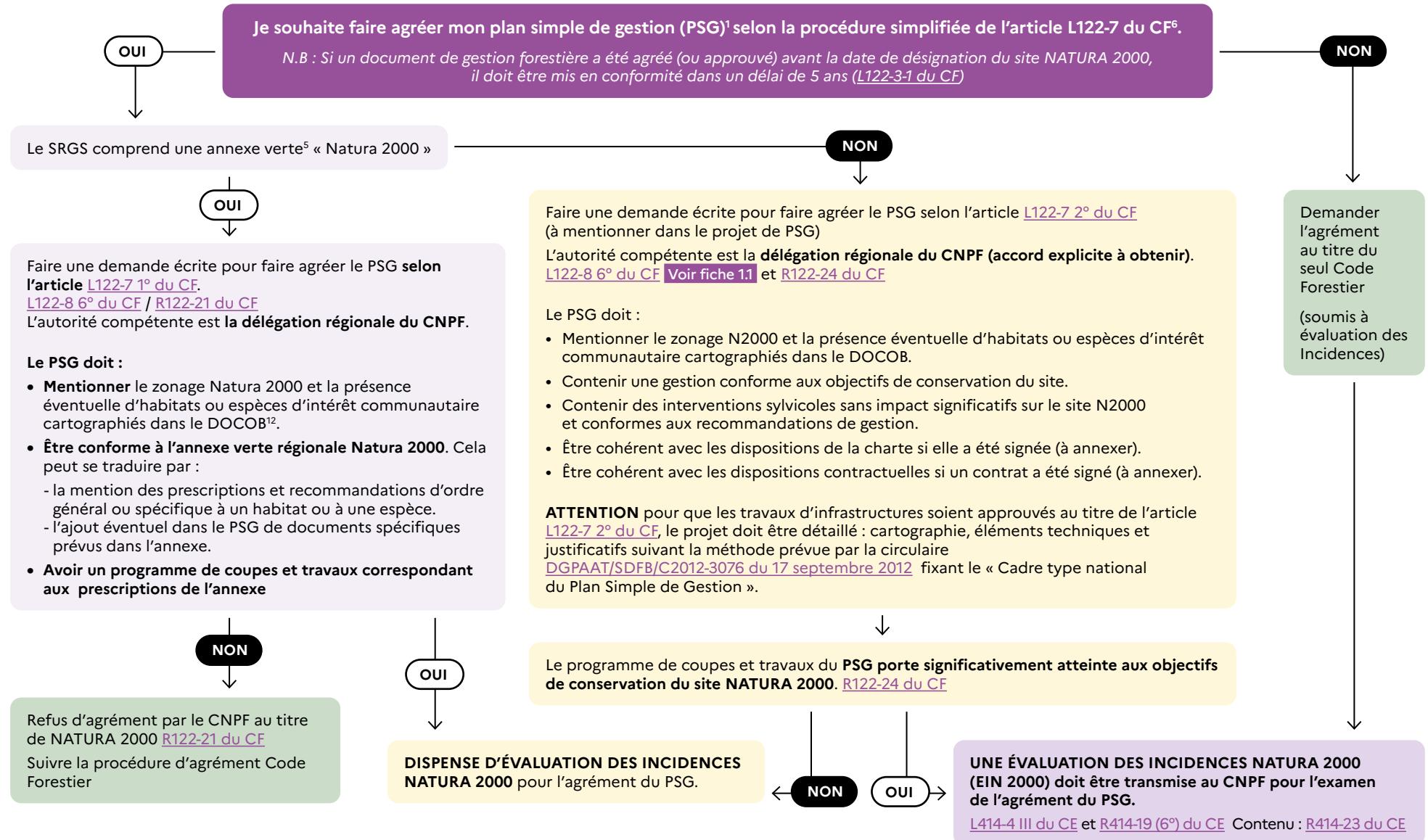
**GARANTIE DE  
GESTION DURABLE<sup>17</sup>**

### POUR LE MAINTIEN DE LA GARANTIE DE GESTION DURABLE

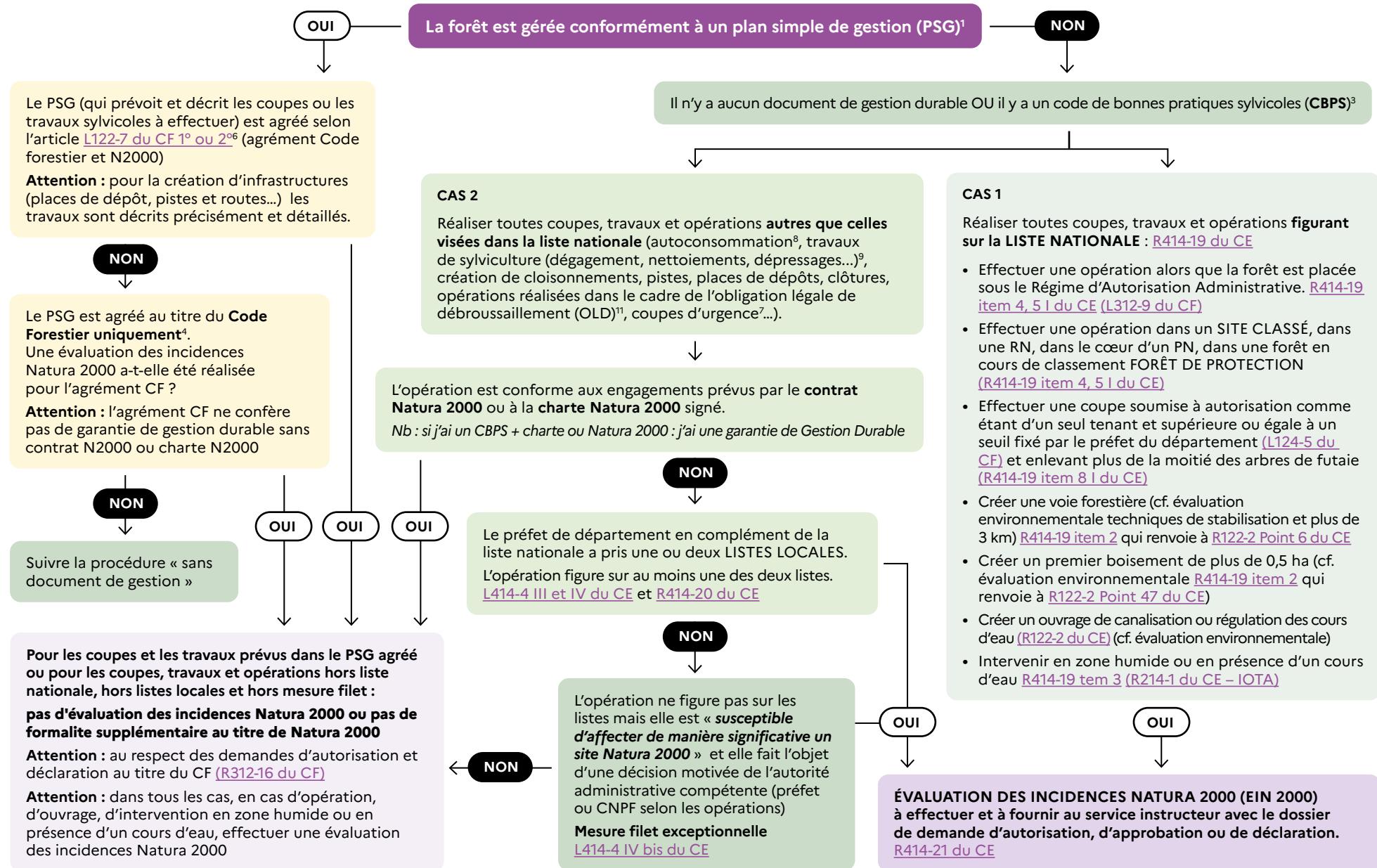
Attention aux dates de renouvellement qui peuvent  
être différentes pour chaque document.

## La forêt est dans un site Natura 2000

### Quelle est la procédure pour assurer la gestion avec un PSG agréé ?



## Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans un site Natura 2000





## POUR EN SAVOIR +

- [Site internet du centre de ressources Natura 2000](#)
- [Site OFB](#) : Outils juridiques pour la protection des espaces naturels

### LIENS UTILES

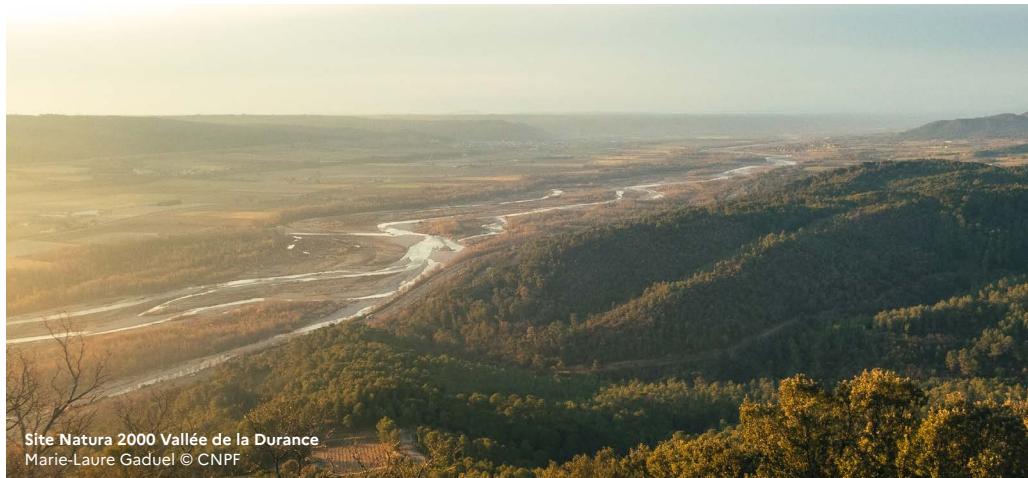
- [Chiffres clés \(CDR Natura 2000\)](#)
- [Carte des sites \(Centre de Ressources Natura 2000\)](#)
- [Natura 2000 \(INPN\)](#)

### OÙ TROUVER L'INFORMATION SUR LA PRÉSENCE DES HABITATS ET DES ESPÈCES ?

À ce jour, il n'existe pas de site web informant sur la présence des habitats et des espèces.

Ces informations sont contenues dans les DOCOB<sup>12</sup> en format papier et parfois PDF. (Se renseigner auprès de la DREAL et des administrateurs de site) Certaines régions mettent à disposition les données en visualisation et/ou en téléchargement.

Pour un appui des techniciens et ingénieurs du CNPF sur la gestion de votre bois : [cnpf.fr](#)



### FICHE RÉDIGÉE PAR :

Audrey MARCOU, juriste au CNPF avec l'appui de :

- Sylvain PILLON et Lionel DEPEIGNE du **CNPF**
- Florent ROMAGOUX et Marianne BERNARD de l'**OFB**
- la Direction de la police et du permis de chasser (DPPC) de l'**OFB**

**Mars 2025**